

CHARLEROI

Disparition inquiétante d'un couple

Le parquet de Charleroi vient de transmettre le dossier à la police fédérale : depuis maintenant près de trois semaines, un couple belge d'origine afghane domicilié dans la région du Centre à Carnières a disparu sans donner de nouvelles. Shujaat Yawary (40 ans) et Kauhars Hussain (38 ans) étaient les parents de six enfants, qui ont dû être placés dans la famille. Ils ont été vus pour la dernière fois le 26 décembre à Charleroi. C'est vers 4 h du matin qu'ils ont quitté la maison : le père aurait dit à sa fille aînée qu'elle ne le reverrait peut-être pas. Sur le coup de 6 h 30, la police de Charleroi a été appelée pour une bagarre dans le quartier de la tour Interbéton, un quartier désaffecté proche du



© DR

centre-ville. Une patrouille n'a rien relevé de particulier, sinon la camionnette blanche VW Transporter du couple dont une portière était ouverte et dont le moteur tournait, sans personne à l'intérieur. La police a aussi trouvé une chaussure de femme à proximité. Des recherches ont été entreprises dans la Sambre à l'arrière du site : cellule disparition et protection civile ont inspecté la rivière dès le lendemain, un travail compliqué par la météo et un courant assez fort. Aucun corps n'a été détecté dans les eaux sombres, les recherches ont été interrompues. Le dossier a alors été mis à l'instruction. Selon le parquet de Charleroi, aucun élément neuf n'a permis d'orienter l'enquête depuis lors. Le bourgmestre de Morlanwelz, Christian Moureau a été prévenu qu'un enfant scolarisé sur le territoire ne s'était pas présenté à l'école au retour des congés, sans doute en raison du placement familial. Selon lui, le couple de confession musulmane ne présentait aucun signe de radicalisation. Il est demandé aux personnes ayant vu le couple ou ayant des informations à propos de cette disparition de prendre contact avec les enquêteurs via le numéro de téléphone gratuit 0800.30.300. Un témoignage peut aussi être envoyé à l'adresse : avisderecherche@police.belgium.be

DIDIER ALBIN

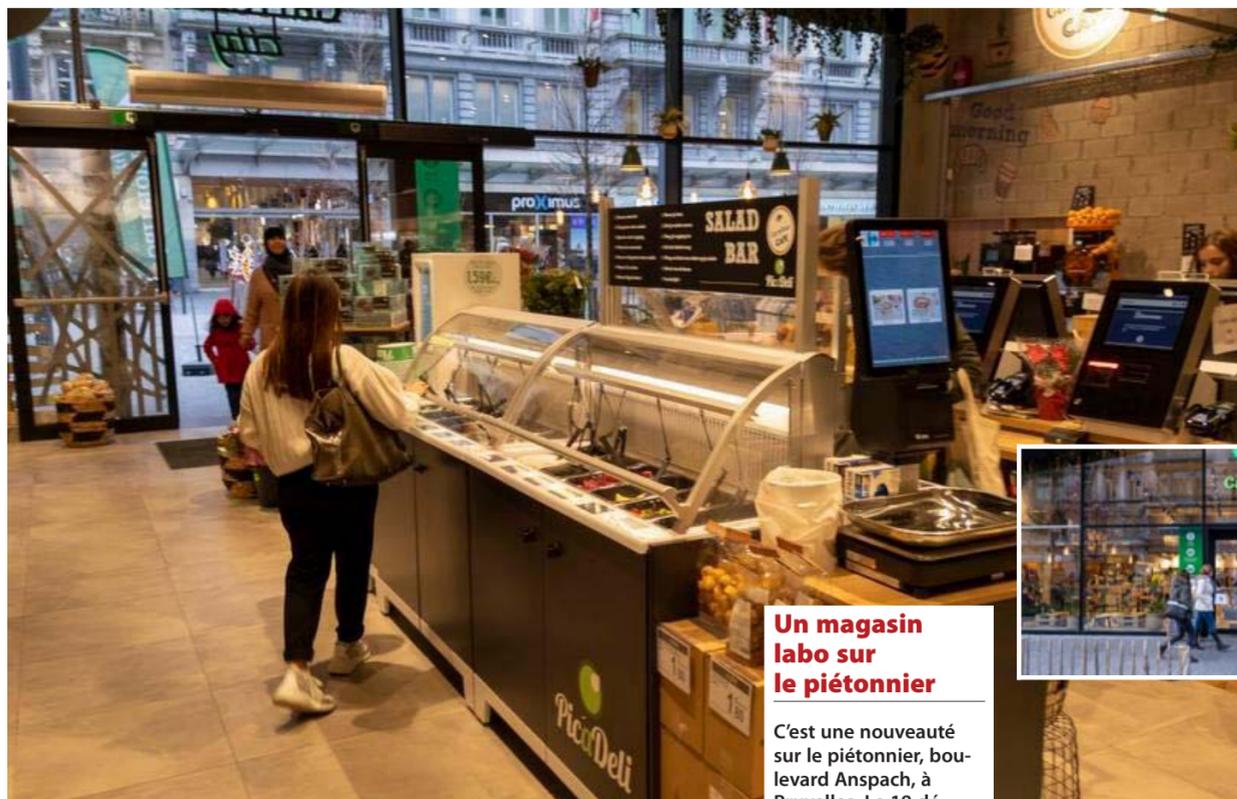
SUISSE

Le tribunal suit les activistes anti-Crédit Suisse

Douze activistes qui, en novembre 2018, avaient envahi une agence du Crédit Suisse à Lausanne pour protester contre les investissements de la banque dans les énergies fossiles ont été acquittés lundi en appel par un tribunal vaudois. En première instance, ils avaient été condamnés à une amende et des frais de 21.000 francs suisses (environ 19.500 euros) pour violation de domicile et pour avoir manifesté sans autorisation. En appel, le tribunal qui a auditionné des climatologues, a reconnu la réalité et « l'imminence du danger » que constituent les dérèglements climatiques. Selon le juge, l'action « non violente » et « bon enfant » des militants était le « seul moyen efficace » pour « attirer l'attention des médias ». De quoi donner des idées à des activistes belges ? Le Crédit suisse a financé à hauteur de milliards de dollars des projets de fracturation hydraulique ainsi qu'un énorme terminal charbonnier en Australie. Déguisés, les jeunes avaient joué au tennis dans l'agence bancaire afin de dénoncer l'association du Crédit suisse avec Roger Federer. Reconnaisant « les impacts et les menaces climatiques », le joueur de tennis a promis d'utiliser sa position pour dialoguer avec ses sponsors sur « les questions importantes ». MICHEL DE MUELENAERE

COMMERCE

Les supérettes de proximité se multiplient, malgré le risque de saturation



Un magasin labo sur le piétonnier

C'est une nouveauté sur le piétonnier, boulevard Anspach, à Bruxelles. Le 18 décembre dernier a ouvert le tout premier Carrefour City. Cette supérette de proximité de 240 m², qui est présentée officiellement ce mardi matin, est taillée pour la ville et les consommateurs de passage en quête de petite restauration. Tout l'avant du magasin est en effet dédié à des aliments frais que l'on peut déguster sur son chemin, à la maison ou sur place. On découvre un salad bar alimenté par le géant européen Picadeli. Au comptoir juste en face, on peut se faire servir des sandwiches et des pizzas préparés sur place. L'assortiment fait la part belle aux produits bio de Carrefour (480 références), à la marque propre du distributeur (1.530 références) et aux productions locales. Côté déco, ce Carrefour City mise sur une autre tendance de l'époque : le recyclage. Des palettes en bois de marchandises servent ainsi d'habillage et se marient à des briques et du parpaing apparents. Mais le plus frappant, c'est la mise à disposition d'une vingtaine de places assises pour manger sur place, une nouveauté dans le parc de supérettes Carrefour qu'inaugure aussi l'Express de nouvelle génération de la rue des Colonies. Ces deux formats, finalement assez proches dans l'esprit, sont nés presque en même temps. Ils servent de laboratoires au groupe de distribution qui pourrait n'en conserver qu'un seul à l'heure du bilan. J.B.O

Sur le boulevard Anspach, à Bruxelles, Carrefour tente une nouvelle formule taillée pour la ville et mordant sur le terrain de la restauration. © ROGER MILUTIN



Carrefour, Delhaize et les autres ouvriront de nombreuses nouvelles petites surfaces cette année. Il reste du potentiel, surtout dans les quartiers urbains les plus denses. Mais gare à l'indigestion pour les franchisés !

JULIEN BOSSELER

Elles ont poussé comme des champignons, quasi à chaque coin de rue, singulièrement dans les villes. Et ce n'est pas fini. Rien qu'en décembre dernier, Carrefour, qui avait déjà inauguré 15 Express (dont un premier magasin 100 % bio, à Woluwe-Saint-Lambert), a ouvert deux petites surfaces de nouvelle génération dans le centre de Bruxelles : une évolution de son concept d'Express rue des Colonies, non loin de la cathédrale Saints-Michel-et-Gudule et un nouveau format baptisé « Carrefour City », sur le piétonnier, à deux pas de la place De Brouckère (lire par ailleurs). Carrefour ne compte pas s'arrêter en si bon chemin puisque, cette année, le groupe compte étoffer ses 303 supérettes de proximité Express. Il annonce pour le moment 30 ouvertures, tout format confondu et la relocalisation de certains magasins incluse.

Ces petites surfaces de proximité, c'est aussi le cheval de bataille de Delhaize qui compte à ce jour 399 magasins de ce genre (245 Proxy, 148 Shop & Go et 6 Fresh Atelier), un parc que le Lion souhaite compléter en 2020 avec 78 nouveaux points de vente (39 Proxy, 15 Shop & Go et 24 Fresh Atelier), soit une augmentation de près de 20 %. Ambitieux ! D'autant que d'autres acteurs, certes plus petits, sont déjà présents sur ce segment et veulent eux aussi s'étendre d'ici la fin de l'année. C'est le cas du groupe Louis Delhaize. Il est riche de 127 supérettes et espère en ajouter 15 à 20 dans son portefeuille. Citons aussi les enseignes Okay (Colruyt) et Smatch, ainsi que les petites chaînes de magasins spé-

cialisées dans le bio (Färm, Sequoia, Bio C Bon, etc.).

Vecteur de croissance

Où cela s'arrêtera-t-il ? Pour répondre à cette question, il faut comprendre pourquoi ces petites surfaces de quartier, axées sur l'alimentation, ont commencé à bourgeonner dans les villes avec des ouvertures allant crescendo ces dix dernières années. Le début de ce phénomène remonte à la fin des années 90 – le premier GB Express est apparu en 1997 – et coïncide avec les difficultés des grandes surfaces classiques, hypermarchés inclus, qui ont essuyé plusieurs vagues de restructurations. « Les grands magasins ont souffert et continuent à souffrir en raison de changements dans la façon de vivre des consommateurs », explique Gino Van Ossel, professeur à la Vlerick Business School spécialisé dans le commerce organisé. « Les ménages sont devenus de plus en plus petits, au point qu'aujourd'hui, moins d'un tiers des couples vivent avec des enfants. Ceux-là ont davantage tendance à faire leurs courses une fois par semaine. Les couples sans enfants et les célibataires vivent davantage sur le rythme du jour en décidant de préparer leur repas du soir à la dernière minute ou en se le faisant livrer avec Uber Eats ou Deliveroo. »

Des voix s'élèvent pour que les pouvoirs publics régulent à nouveau le secteur, quitte à freiner l'expansion de ces commerces

Par ailleurs, les discounters (Colruyt, Aldi, Lidl) ont pris un poids considérable dans la grande distribution alimentaire. « Ils ne détenaient que 11 à 12 % de parts de marché dans les années 1980. Ils en sont à plus de 40 %, ce qui a un impact sur les grosses courses pour Carrefour et Delhaize », souligne Gino Van Ossel qui pointe aussi le succès grandissant de l'e-commerce. Tant et si bien qu'aujourd'hui, « les grandes surfaces sont sous pression, tandis que ce sont les petits magasins, proches des consommateurs, qui connaissent le plus de croissance. Ce sont également ces formats réduits misant sur la proximité qui gardent du potentiel, surtout en ville, dans les quartiers les plus densément peuplés

avec le plus de passage – dans les zones résidentielles, c'est une autre affaire. » L'expert en est d'autant plus convaincu que ces supérettes jouent sur une limite de plus en plus floue entre distribution et restauration. Preuves en sont les deux nouveautés bruxelloises de Carrefour qui comprennent un espace de dégustation. Quant à Delhaize, il avait déjà clairement brouillé les cartes avec son concept Fresh Atelier.

Le retour d'une régulation ?

Pourtant, le marché alimentaire ne connaît pas une forte croissance, convient Geoffroy Gersdorff, secrétaire général de Carrefour Belgique. « Cependant, nous disposons d'un réseau multi-format susceptible de répondre aux mieux aux besoins de nos clients dans chaque zone géographique et de façon complémentaire. Or, la Belgique est un pays très dense avec une concentration urbaine très importante. Vu que les quartiers, les demandes des consommateurs et la concurrence évoluent sans cesse, il reste du potentiel dans les villes. » Mais, admet le patron de Carrefour, à côté des ouvertures, il y a aussi des fermetures « parce qu'il arrive que des zones de population se déplacent d'un quartier à l'autre. De plus, dans une petite surface, on ne dispose que d'un nombre limité de produits, ce qui rend parfois difficile la pérennité économique d'un magasin lorsqu'un concurrent s'installe juste à côté ».

Et comme l'écrasante majorité de ces petites surfaces de proximité sont gérées sous franchise, ce sont des indépendants qui, parfois, trinquent. De ce constat découle l'avertissement de Luc Bormans, président d'Aplsia, association des commerçants franchisés de l'alimentation : « Ces magasins ont un avenir, oui. Mais il sera difficile. Avant de se lancer comme franchisé, il faut savoir où on met les pieds et ne pas sous-estimer le travail de gestion et les investissements nécessaires. » Il en va de la responsabilité des franchisés et des franchiseurs mais aussi des pouvoirs publics, estime Luc Bormans. Il verrait d'un bon œil le retour de la loi cadenas qui protégeait les petits commerçants contre l'expansion des grandes chaînes. Il s'agirait de prouver que chaque nouvelle ouverture est viable et ainsi protéger les franchisés des vents contraires du marché. Quitte à ce que cela freine la propagation des petites surfaces de proximité.